



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2017-29**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, a adopté le règlement 2017-29 amendant le règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats, le règlement de lotissement 2014-10 ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier certaines dispositions générales.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 20 septembre 2017, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 25 septembre 2017.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 25 septembre 2017, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 4 octobre 2017.


M^e ANNIE LAFOND, notaire

Greffière